



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **13 mai 2019**

Délibération n° 2019-3503

commission principale : **proximité, environnement et agriculture**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : **Givors - Grigny**

objet : **Reconstruction du système d'assainissement métropolitain - Individualisation totale d'autorisation de programme - Demande de subvention auprès de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse**

service : **Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets - eau**

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Colin

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 23 avril 2019

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 15 mai 2019

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mme Frier, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco, Mme Ait-Maten, MM. Artigny, Augoyard, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mme Burrucand, MM. Cachard, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Collomb, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinez, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guillard, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, MM. Huguet, Jeandin, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mme Lecerf, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés : M. Barral (pouvoir à Mme Bouzerda), Mmes Cardona (pouvoir à M. Vergiat), Berra (pouvoir à M. Guillard), Burillon (pouvoir à M. Da Passano), MM. Butin (pouvoir à Mme David), Casola (pouvoir à M. Boudot), Genin (pouvoir à Mme Pietka), Mmes Iehl (pouvoir à Mme Perrin-Gilbert), Leclerc (pouvoir à M. Vincendet), Servien (pouvoir à M. Crimier), M. Sturla (pouvoir à M. Lebuhotel).

Absents non excusés : MM. Aggoun, Passi.

Conseil du 13 mai 2019**Délibération n° 2019-3503**

commission principale : proximité, environnement et agriculture

commune (s) : Givors - Grigny

objet : **Reconstruction du système d'assainissement métropolitain - Individualisation totale d'autorisation de programme - Demande de subvention auprès de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets - eau

Le Conseil,

Vu le rapport du 16 avril 2019, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Ce projet est proposé en complément de la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) 2015-2020 votée par le Conseil de la Métropole le 6 juillet 2015.

I - Contexte

Le système d'assainissement de la Commune de Givors comprend le réseau de collecte géré par la Métropole de Lyon et le réseau de transport puis le traitement des effluents assuré par le SYSEG.

Dans le cadre d'une démarche d'amélioration continue du système d'assainissement et de sa mise en conformité réglementaire, la Métropole s'engage auprès du SYSEG et des acteurs institutionnels (Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, Direction départementale des territoires - DDT -, Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement - DREAL -) à réaliser un programme de travaux décennal, issu du schéma directeur d'assainissement. Ce programme est annexé à la convention relative au transport et au traitement des eaux usées en provenance des Communes membres de la Métropole dans les installations du SYSEG, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2018.

Les objectifs sont de réduire la quantité d'eaux pluviales ou d'eaux claires parasites dirigées actuellement vers la station d'épuration pour limiter les déversements du système sans traitement vers le milieu.

II - Description du projet

Le programme comprend un volet travaux avec 8 opérations sectorisées et un volet études pour la réalisation d'un modèle hydraulique et d'études spécifiques.

Une 1^{ère} partie des opérations travaux est à réaliser très rapidement car elle est coordonnée avec des opérations d'aménagements urbains de cette fin de mandat.

La seconde partie de travaux sera proposée dans le prochain mandat compte tenu d'études complémentaires à mener sur certaines opérations et du besoin d'attendre le retour des services de l'État sur les démarches réglementaires (arrêté préfectoral sur le système d'assainissement) prévu en septembre 2019.

1° - Opérations proposées sur ce plan de mandat**a) - Travaux**

- ruisseau "le Merdary" : aménagement et rehausse de la surverse du ruisseau dans le réseau unitaire,
- ruisseau "le Froidefeuille" : déconnexion du débit temps sec du réseau unitaire et rejet au Gier,
- quartier Leclerc : mise en séparatif du quartier et rejet des eaux pluviales au Gier et au Rhône,

- poste de relèvement "Thorez" : mise en place d'un clapet anti-retour contre les intrusions du Rhône en crue dans le réseau,
- poste de relèvement "Brassens" : mise en place d'un clapet anti-retour contre les intrusions du Rhône en crue dans le réseau,
- déversoir d'orage "Anatole France" : création d'un maillage du réseau gravitaire afin de soulager le poste de relèvement aval,
- rues Combe/Peillon : reprises ponctuelles de branchements non conformes.

b) - Études

- modélisation : création d'un modèle hydraulique spécifique au territoire de la Commune de Givors afin de dimensionner les ouvrages et d'évaluer le système de collecte,
- études complémentaires : études réglementaires, levés topographiques, AMO SNCF, inspections vidéo.

2° - Opérations proposées sur le plan de mandat 2020-2026

Travaux :

- ruisseau "le Froidefeuille" : déconnexion du débit temps de pluie avec mise en séparatif du bassin versant urbain et rejet au Gier,
- ruisseau "Le Cras" : déconnexion du débit temps de pluie avec mise en séparatif du bassin versant urbain et rejet au Gier,
- rues Combe/Peillon : déconnexion de sources avec mise en séparatif du bassin versant urbain et rejet au Rhône.

III - Coût du projet

Le montant total du projet est estimé à 637 200 € TTC à la charge du budget principal et à 885 000 € HT à la charge du budget annexe de l'assainissement. Les frais de fonctionnement de l'ouvrage seront à la charge du service exploitation de la direction adjointe de l'eau.

Ce projet est susceptible de bénéficier de subventions de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse à hauteur de 159 300 € HT au budget principal et de 265 500 € HT au budget annexe de l'assainissement ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

DELIBERE

1° - Approuve les travaux d'amélioration et de mise en conformité réglementaire du système d'assainissement de la Commune de Givors.

2° - Décide l'individualisation totale de :

a) - l'autorisation de programme P21 - Eaux pluviales et ruissellement pour un montant de 637 200 € TTC en dépenses, à la charge du budget principal, sur l'opération n° 0P21O7402, selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 2019 : 24 000 € TTC,
- 2020 : 613 200 € TTC,

b) - l'autorisation de programme P19 - Assainissement pour un montant de 885 000 € HT en dépenses, à la charge du budget annexe de l'assainissement, sur l'opération n° 2P19O7402, selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 2019 : 215 000 € HT,
- 2020 : 670 000 € HT.

3°- Autorise monsieur le Président à :

a) - solliciter auprès de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse les subventions pour les actions et travaux menés dans le cadre de ce projet,

b) - accomplir toutes démarches et signer tous documents et corrections nécessaires auxdites demandes et à leur régularisation.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 15 mai 2019.